

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis à Clisson, à la salle du Cercle Olivier de Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Xavier Bonnet, Maire**.

Étaient présents :

M. Xavier Bonnet, Mme Laurence Luneau, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, M. Benoit Payen, Mme Marie-Gabrielle Carré, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, M. Dominique Poilane, Mme Blandine Elain, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, Mme Patricia Mary, Mme Sonia Sanchez, Mme Séverine Blanloeil, Mme Marie-Claude Bailliard, Mme Marie-Noëlle Guittet, M. Eric Betschart, M. Franck Nicolon, Mme Françoise Clénet, Mme Gaëlle Romi.
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient absents excusés :

M. Philippe Breteau (procuration à M. Jean-Pierre Landreau), M. Stéphane Aiello (procuration à M. Christophe Butruille), Mme Christelle Amiaud (procuration à M. Laurent Maldelar), Mme Alexia Pirois (procuration à Mme Véronique Jousset), M. Thomas Hay (procuration à Mme Séverine Blanloeil), Mme Lamia Bacher (procuration à M. Eric Betschart), M. Yves Mignotte (procuration à Mme Marie-Noëlle Guittet).

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle Romi

Date de la convocation : 10 décembre 2021

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 22	Excusés : 7	Absents : 0	Votants : 29
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

ADMINISTRATION GENERALE

FINANCES

Tarifs et participations

- ♦ **Fixation des tarifs et des participations applicables à l'exercice 2022**

Monsieur le Maire rappelle que,

Comme chaque année, le Conseil municipal est appelé à fixer les tarifs (taxes et redevances) qu'il souhaite voir appliquer au cours de l'exercice suivant. Après étude en Commissions 'ad hoc', les différentes propositions sont soumises au Conseil municipal, sur avis de la Commission 'Finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale'.

Pour l'année 2022, il est proposé une augmentation de 2 % de certains tarifs afin de prendre en compte le contexte de hausse sensible de l'inflation et des tarifs de l'énergie.

Concernant les participations en matière scolaire, il est rappelé que les tarifs ont été votés par le Conseil municipal lors de la séance du 27 mai 2021, pour l'année scolaire 2021/2022.

Il est à noter que les tarifs de la médiathèque, de la patinoire, du cinéma et de la saison culturelle demeurent inchangés.

En outre, il est proposé de rendre l'accès à la médiathèque gratuit pour les assistantes maternelles inscrites au relais Petite enfance de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

S'agissant de la salle Arlekino, il est proposé de revoir la présentation des tarifs Arlekino afin de les rendre plus lisibles en dissociant les particuliers et associations des professionnels et autres.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°10.07.03 du 1^{er} juillet 2010, retenant l'association 'Cinéma le Connétable' comme délégataire de la Délégation de Service Public, destiné à l'exploitation du complexe cinématographique 'Le Connétable',

VU la délibération n°18.07.04 du 12 juillet 2018, par laquelle le Conseil municipal confiait, à compter du 1^{er} septembre 2018 et pour quatre années, la gestion des 'Marchés forains d'approvisionnement communaux', par voie de Délégation de Service Public de type 'Affermage' à la Société SOGEMAR de Savenay,

VU la délibération n°21.05.02 du 27 mai 2021, par laquelle le Conseil municipal fixait les tarifs et les participations applicables en matière scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2021,

VU le budget principal de la commune,

VU l'avis favorable des Commissions sectorielles,

VU l'avis favorable émis par la Commission 'Finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale', réunie le 08 décembre 2021,

VU l'ensemble du dossier présenté,

Après en avoir délibéré, A la majorité (8 abstentions),

DÉCIDE de l'application des participations et des tarifs communaux pour l'année 2022, conformément aux états annexés à la présente délibération, comprenant les tableaux suivants :

PÔLE « ANIMATION, CULTURE ET SPORTS »

- › Location de salles et d'équipements
- › Gites de Plessard
- › Abonnement à la Médiathèque 'Geneviève Couteau'
- › Droits d'entrée au Cinéma 'Le Connétable'
- › Matériel
- › Produits dérivés 'Made in Clisson'
- › Patinoire
- › Salle multifonctions Arlekino
- › Droits d'entrées des spectacles

PÔLE « SERVICES TECHNIQUES »

- › Location des équipements communaux

PÔLE « ACCUEIL A LA POPULATION »

- › Droits de place
- › Affaires funéraires
- › Redevance d'occupation du domaine communal

PRÉCISE que ces tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2022, sauf stipulation contraire sur le tableau correspondant,

MANDATE Monsieur le Maire, à défaut un adjoint à signer tout document relatif à la présente délibération qui pourrait intervenir en cours d'exercice,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Xavier Bonnet
Maire



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le **31 DEC. 2021**

- son affichage le **29 DEC. 2021**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ADMINISTRATION GENERALE FINANCES Tarifs et participations Fixation des tarifs et des participations applicables à l'exercice 2022

Date de transmission de l'acte 31/12/2021

:

Date de réception de l'accusé 31/12/2021

de réception :

Numéro de l'acte : DEL-211210 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20211216-DEL-211210-DE

Date de décision : 16/12/2021

Acte transmis par : Karine DUMORTIER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Tarifs des services publics

